

LA LETTRE D'INFORMATION

Janvier 2023

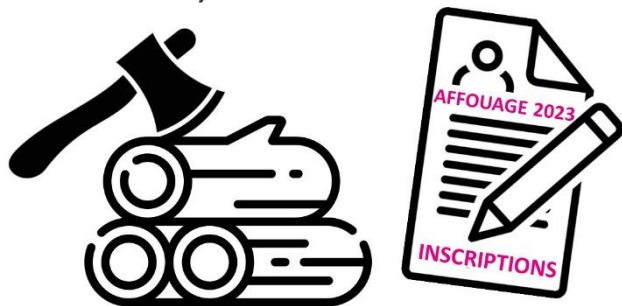


Mairie – Services Techniques

Affouage 2023, inscriptions

Les inscriptions sont à réaliser en mairie pour le 10 mars 2023 au plus tard.

En accord avec le code forestier, l'affouagiste participe à la gestion sylvicole en récoltant les arbres identifiés par les forestiers, l'ONF, pour en faire du bois de chauffage en contrepartie d'une taxe modique versée à la commune et de la réalisation d'une journée de corvée.



Principales Conditions à remplir et règlement :

- habiter dans la commune de façon permanente et continue depuis plus de 6 mois au 1er janvier 2023 ou être propriétaire directement ou par ascendance à Montvalezan ;
- les affouagistes devront payer une taxe de 7.50 euros par lot à l'inscription ;
- les affouagistes seront tenus d'exécuter une journée de remise en état des coupes affouagères par lot. Ces travaux se réaliseront collectivement le lundi de Pentecôte ;
- les affouagistes ayant plus de 65 ans seront exonérés de la journée de remise en état des coupes Affouagères ;
- les affouagistes qui n'auraient pas réalisé la corvée correspondante (sauf dérogation âge) se verront retirer leurs lots sans remboursement du montant correspondant ;
- les affouagistes habitant la station de La Rosière et Les Eucherts seront répartis au levant et au couchant.
- tous les lots de l'affouage 2023 devront être exploités avant le 31 juillet 2024, passé ce délai, ils repasseront sous le contrôle de l'ONF et toute exploitation au-delà de cette date sera considérée comme délictueuse.

Il est à noter que l'affouagiste intervient à son propre titre sans le couvert de la commune, lors de la journée de remise en état des coupes affouagères et lors de l'exploitation du bois. L'affouagiste dispose des assurances nécessaires et reconnaît posséder les compétences techniques préalables à la coupe de bois. Il s'engage à prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour sa propre personne et vis-à-vis des tiers.

Contact : Manon Cerdan, 04 79 06 83 91

Mairie – Direction

Le chiffre du mois

123



Jeunes Montvalezanais(es) <18 ans en 2022

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale

Perros-Guirec 2023, familles d'accueil

A l'heure de la rédaction de cette lettre, une unique famille d'accueil s'est faite connaître auprès de la mairie.

Du 15 au 22 avril, devenez famille d'accueil. Être famille d'accueil, c'est offrir le gîte, assurer le dîner et le petit-déjeuner, conduire et récupérer votre invité à son point de rendez-vous à La Rosière en tout début de matinée et en fin d'après-midi.

Yassin, 7 ans ; Josselin 10 ans ; Eléonore 11 ans ; Albin, 12 ans ; Noémie, 13 ans ; Emmanuelle, 12 ans ; Alban, 13 ans ; Loup, 13 ans ; Elliott, 14 ans ; Marine, 15 ans ; et Jules, 17 ans se sont inscrits pour nous rendre visite au mois d'avril prochain. **Accueillons-les !**

Pour tout renseignement ou proposer votre candidature à l'accueil d'un ou plusieurs jeunes Perrosiens, contactez Audrey en mairie de Montvalezan.

Contact : Audrey Chérancé, accueil@montvalezan.fr

Mairie – Foncier

La Photo du mois

Rencontre en mairie avec Marc Pirard, désigné attributaire de la location de l'Étage de l'Extension de la Maison du Ski lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2022.

En présence de Thierry Vignes, Adjoint à l'Urbanisme et Monsieur le Maire Jean-Claude Fraissard.



Contact : Flavie Dubus, foncier@montvalezan.fr

Mairie – Direction

Mise en service d'une borne de recharge

Le 31 janvier prochain, la borne de recharge rapide des véhicules électriques du Parking du Front de Neige sera mise en service par la société Easy Charges Services.

Consécutivement aux démarches pro-actives de la mairie, la société Easy Charges Services a proposé à la Commune d'équiper un site d'une **borne de recharge très rapide de 120 kW pour véhicules électriques** (temps de charge pour un plein = maximum 20 minutes). Le Conseil Municipal du 6 octobre avait délibéré favorablement à l'octroi d'une convention d'occupation du domaine public à la société correspondante pour une durée de 15 années. Le montant de la tarification qui sera appliqué par Easy Charges Services pour recharger son véhicule sera de 0,85 € TTC / kWh + 2 € / 15 min à partir de 2h de recharge (tarif révisable).



Contact : Didier Charvet, dgs@montvalezan.fr

Mairie – Direction

La Rosière classée dans le TOP 10

Publié le 9 décembre dernier, le journal national «Le Figaro» a établi un classement des 200 stations de ski françaises pour la saison 2022-2023. La Rosière est classée en 9^{ème} position !

Les critères pris en compte sont : Prix du forfait semaine, Enneigement, Domaine Skiable, Nombre de Pistes, Niveau.

- 1 – Val Thorens, Les Trois vallées
- 2 – Alpe d'huez, Alpe d'Huez Grand Domaine
- 3 – Montgenèvre, La Voie Lactée
- 4 – Val d'Isère, Tignes Val-d'Isère
- 5 – La Plagne, Paradiski
- 6 – Megève, Evasion Mont-Blanc
- 7 – Peisey-Vallandry, Paradiski
- 8 – Luz Ardiden
- 9 – La Rosière 1850, San Bernardo**
- 10 – Les Ménuires, Les Trois Vallées
- 11 – Les Arcs, Paradiski
- 12 – Chamapigny-en-Vanoise, Paradiski
- 13 – Tignes, Tignes-Val d'Isère,
- 14 – La Tania, Les Trois Vallées,
- 15 – Avoriaz 1800, Les Portes du Soleil



Contact : Didier Charvet, dgs@montvalezan.fr

Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

Nouvelles consignes de tri-sélectif

Depuis ce 1^{er} janvier 2023, le tri est plus simple !

Seules quatre consignes sont à respecter : bien vidés, non lavés, en vrac et séparés !

Finis les doutes ! Les pots de yaourt, de crème, barquettes, tubes de dentifrice, les films plastiques, emballages de charcuterie, sachets chips, blister... vont désormais dans le bac jaune.



Contact : Service Réduction et Tri des déchets, 04 79 41 08 53 ; tri-reduction@hautetarentaise.fr
<https://www.hautetarentaise.fr/2758-tri-des-dechets.htm>

Mairie – Ressources Humaines

Rejoignez-nous



La mairie recrute à l'année :

- un(e) **agent(e) technique polyvalent(e) spécialisé(e) électricité-bâtiments**, déneigement etc...**pour ses services techniques**,
- un(e) **agent(e) technique polyvalent(e)**, déneigement voirie etc...**pour ses services techniques**,
- un(e) **adjoint(e) de direction suppléant pour sa crèche**, EJE, puéricultrice, ou infirmier(e) ;
- un(e) **agent(e) de crèche**, CAP Petite Enfance **pour sa crèche**
- un(e) **agent(e) en renfort pour le service périscolaire**, à temps plein, partiel ou vacataire .

La mairie recrute aussi :

- **un(e) chargée de bonheur**; contrat service civique « lien et présence auprès de nos aînés », 8 mois, octobre 2023 à fin mai 2024.

Contact : Christelle FRAISSARD, rh@montvalezan.fr